

OMPI



WO/GA/30/1
ORIGINAL: anglais
DATE: 15 août 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Trentième session (16^e session ordinaire)
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2003

COMPOSITION DU CO MITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Lors d'une réunion de septembre 2002, l'Assemblée générale de l'OMPI a considéré le nombre de membres et la composition du Comité du programme et budget. Elle a élu à l'unanimité les États ci-après membres du Comité du programme et budget pour la période allant de septembre 2002 à septembre 2005: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse (*ex-officio*), Ukraine et Venezuela (35).
2. Ainsicomposé de 35 membres, le Comité du programme et budget élu en septembre 2002 comptait deux membres de plus qu'auparavant. En conséquence, deux des groupes régionaux se sont vu attribuer un siège supplémentaire. Ce résultat a été accepté par les autres groupes étant entendu que l'arrangement valait pour la période allant de septembre 2002 à septembre 2005 mais que la composition du Comité du programme et budget serait réexaminée en septembre 2003 (voir le paragraphe 14 du document WO/GA/28/7 et le document WO/GA/28/7 Corr.). Il était en outre entendu que, avant septembre 2003, des consultations auraient lieu entre les différents groupes au sujet de la composition du Comité du programme et budget, l'objectif étant de présenter une proposition de composition différente à l'Assemblée générale en septembre 2003, dans l'éventualité d'un accord entre les groupes sur une proposition de cette nature.

3. Depuis septembre 2002, le président de l'Assemblée générale, M. Bernard Kessedjian, ambassadeur de la France, a mené une série de consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux sur la question de la composition du Comité du programme et budget. Ces consultations ont abouti à un résultat positif, puisqu'un accord s'est dégagé entre les coordonnateurs de groupes régionaux sur une proposition de nouvelle composition pour le Comité du programme et budget. Cette proposition de consensus comporte les éléments suivants:

i) le nombre de membres du Comité du programme et budget serait porté de 33 (nombre de membres avant l'élection de septembre 2002 mentionnée au paragraphe 1) à 41;

ii) les sièges supplémentaires au Comité du programme et budget (huit) seraient répartis entre les groupes par attribution d'un siège supplémentaire à chaque groupe, exception faite de la Chine, qui continuerait d'occuper un seul siège, et des groupes des pays africains et des pays d'Asie, qui se verraient attribuer deux sièges supplémentaires chacun; et

iii) les 41 membres constituent le Comité du programme et budget selon cette nouvelle composition y siégeraient pour la durée restante du mandat en cours, c'est-à-dire de septembre 2003 à septembre 2005.

4. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à noter la proposition de consensus des coordonnateurs des groupes régionaux concernant la composition du Comité du programme et budget et à élire les membres du Comité du programme et budget en suivant cette proposition pour la période allant de septembre 2003 à septembre 2005.

[Findu document]